

La Presse

I. La Presse. 1852-07-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Les lettres et communications relatives à la rédaction doivent être adressées, affranchies : AU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE RÉDACTION, rue Montmartre, 131. Les articles envoyés et qui n'ont pas été insérés sont brûlés et ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE A PARIS : RUE MONTMARTRE, 131. PRIX : UN AN, 40 FRANCS; TROIS MOIS, 12 FRANCS; UN N^o, 15 CENTIMES. Port en sus pour les pays sans échange postal. — Les abonnements datent des 1^{er} et 16 du mois.

Toutes les demandes et réclamations relatives au service doivent être adressées, affranchies, A M. ROUY *, ADMINISTRATEUR DE LA PRESSE, rue Montmartre, 131. ANNONCES : M. E. PANIS (O. * * *), RÉGISSEUR, place de la Bourse, 10.

Paris, 6 juillet.

BULLETIN DU JOUR.

Le *Moniteur* publie un certain nombre de mutations dans les préfectures et les sous-préfectures.

Le conseil supérieur de l'instruction publique est convoqué, pour le 12 juillet, en séance ordinaire.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre de la marine sur les transports de condamnés et de forçats qui viennent d'être effectués à la Guyane. Ce rapport constate les faits suivants :

Trois départs, ceux de l'*Allier*, de la *Forté* et de l'*Erigone* ont eu lieu successivement. Ces trois navires ont transporté 952 forçats et 157 détenus politiques condamnés par les conseils de guerre à la suite du 2 décembre. Nous suivons l'ordre adopté par M. le ministre de la marine en plaçant les forçats avant les condamnés politiques.

L'opinion s'était un moment accréditée qu'un condamné politique ne serait transporté à la Guyane. Le rapport de M. Ducos prouve que cette opinion était erronée. M. le ministre ne dit pas si les transports politiques se trouveront confondus avec les forçats, dans les nouvelles colonies pénitenciaires.

M. le ministre se propose de faire effectuer cette année encore deux transports : le vaisseau le *Duguesclin* a reçu l'ordre de prendre la mer avec 500 déportés ; ce quatrième convoi comprendra, dans la même proportion que les précédents, des forçats, des repris de justice et des condamnés par les conseils de guerre.

Le cinquième convoi se composera de 400 forçats qui seront exclusivement extraits du bagne de Toulon.

Le nombre total des individus transportés cette année s'élève donc à environ 2,000. Les départs seront repris l'année prochaine et continueront jusqu'au complet épuisement des bagnes. Dès à présent, celui de Rochefort est définitivement fermé.

Nous publions, d'après le *Moniteur de l'Armée*, de nouveaux bulletins de l'Algérie. Des lettres particulières nous confirment que la conspiration, maintenant à peu près domptée, était des plus sérieuses et avait de vastes ramifications. Un hasard providentiel l'a fait découvrir à Bône. On y trouva, dans une charrette arrêtée sur la voie publique, de la poudre, des armes et un coffret contenant des lettres. Les conducteurs de la charrette déclarèrent que ces objets leur avaient été remis par des indigènes du dehors pour d'autres indigènes résidant à Bône. Les lettres faisaient tout simplement de la nuit du 17 au 18 juin un pendant aux vœux siciliennes. Le signal devait être donné par des fanions placés au haut des tours. Bône n'a qu'une garnison de 200 hommes. Les Arabes du dehors devaient l'attirer à eux en incendiant les joies, et ceux du dedans auraient eu les coudées franches.

Ces faits expliquent les nombreuses arrestations d'indigènes qui ont eu lieu à Bône.

La correspondance que nous avons sous les yeux, et qui émane d'un négociant domicilié à Bône, signale comme un fait singulier la présence d'une frégate anglaise qui aurait croisé devant la ville pendant toute la journée du 17, et qui ne se serait éloignée que le 18. Il ne faut

sans doute voir dans ce fait qu'une coïncidence fortuite.

Nous avons des nouvelles de New-York du 22 juin. Le 21 juin, la convention whig de Baltimore avait terminé ses opérations en désignant le général Scott comme son candidat à la présidence, et M. W.-A. Graham, de la Caroline du Nord, comme son candidat à la vice-présidence des Etats-Unis.

Ce résultat n'a été obtenu qu'après cinquante-trois scrutins, pendant lesquels la situation des trois principaux candidats est constamment restée à peu près la même : MM. Scott et Fillmore réunissant chacun environ 130 voix, et M. Webster environ une trentaine. C'est M. Fillmore qui eût été nommé, si M. Webster ne se fût invinciblement refusé à laisser reporter sur lui les voix qui lui étaient personnellement acquises.

Malgré la valeur et l'illustration du général Scott, le choix de ce candidat, tout à fait impopulaire dans le Sud, à cause de ses opinions avouées et tranchées dans la question des esclaves, est un choix malheureux pour les whigs. Tous les journaux des Etats-Unis considèrent sa nomination comme tout à fait improbable, et font présager, en effet, que le héros de Mexico succombera devant un de ses plus obscurs lieutenants dans la guerre du Mexique.

Le général Franklin-Pierce, candidat des démocrates, peut dès à présent être considéré comme le président futur des Etats-Unis.

C'est aujourd'hui même qu'on doit commencer les élections de Londres. Les journaux de Londres regorgent de circulaires de candidats et de comptes-rendus de meetings. Notre correspondance particulière, que le public a déjà pu apprécier, nous dispense de recourir à eux pour rendre compte de ce mouvement remarquable.

L'*Emancipation belge*, déjà arrêtée hier, ne nous parvient encore pas aujourd'hui. L'*Indépendance* ne nous est remise que fort tard.

Les journaux suisses sont remplis de discussions concernant M. Thiers; mais, chose à peine croyable, il n'est pas encore possible de démêler de leur polémique si la mesure de l'internement a réellement été appliquée à l'ancien chef de notre parti de l'ordre, ou si la décision du gouvernement de Vaud n'a été qu'une fantaisie à laquelle il n'a pas été donné suite.

Le secrétaire de la rédaction : A. NEFFTZER.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* aurait voulu porter le dernier coup au parlementarisme expirant, que M. Saint-Marc Girardin n'eût pas mieux réussi qu'hier en prenant ou en feignant de prendre la défense du gouvernement représentatif.

Aussi cette dissertation défraie-t-elle ce matin les colonnes de la *Patrie* et du *Pays*. Si le parlementarisme est condamné par l'expérience et si l'absolutisme est condamné par la civilisation, il y a donc une autre forme d'administration publique des Etats qu'il faut chercher et trouver. Quelle est, ou, pour parler plus exactement, quelle sera cette forme? C'est ce que n'indiquent ni le *Journal des Débats*, ni la *Patrie*, ni le *Pays*, ni l'*Assemblée nationale*, ni aucun des autres journaux que nous avons sous les yeux. Cependant, quelle question plus importante et plus urgente à étudier et à débattre!

Si n'étudier rien et éluder tout est le programme que se sont tracé les journaux français, constatons qu'ils le remplissent parfaitement. — E. de Girardin.

LABOLITION DES PARTIS

PAR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

I.

« La volonté du souverain est le souverain lui-même. Les lois qui établissent le droit de suffrage sont donc fondamentales. »

« Le peuple est admirable pour choisir son chef. Il n'a à se déterminer que sur des choses qu'il ne peut ignorer et des faits qui tombent sous le sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels et tels succès; il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal contents de lui, qu'on ne le voit pas convaincu de corruption; en voilà assez pour qu'il élise un préteur. Il a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen; cela suffit pour qu'il choisisse un édile. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique qu'un monarque dans son palais. Mais s'agit-il d'élire un ministre, de choisir un chef de parti, de choisir un chef de gouvernement, les occasions, les moments, en profiter? Non; il ne le saura pas. »

MONTESQUIEU. *Esprit des Lois*, liv. II, ch. II.

Un écrit vient de paraître à Bruxelles sous ce titre : DE LA FORME RÉPUBLICAINE EN FRANCE.

Cet écrit a pour auteur M. Creton, l'un des anciens représentants du peuple momentanément éloignés par le décret du 9 janvier 1852.

Il a pour objet de prouver aux Républicains qu'ils feront bien d'abandonner la chimère d'une république impossible, et de se rallier à la monarchie constitutionnelle telle qu'on l'entendait à peu près sous le régime de 1830, avec un simple changement de personnes.

L'attaque avec la plus grande véhémence le suffrage universel, qu'il qualifie en ces termes : « L'idée la plus subversive qui se puisse concevoir; la substitution du nombre et de la force à l'intelligence, de l'entraînement aveugle aux lumières de la raison, des instincts égoïstes, des appétits grossiers, des passions, de la violence et de la peur, au désintéressement, à l'amour de la patrie, à la modération et au véritable courage. »

Il propose un âge électoral où l'on cède moins à l'entraînement qu'à la raison; un domicile sérieux; une capacité électorale résultant de l'exercice de certaines fonctions ou professions, ou de l'aptitude à les exercer, de l'obtention de certains grades, de titres scientifiques, littéraires ou honorifiques, de l'admission dans certains corps délibérants ou consultatifs ou dans les conseils de bienfaisance, et en dehors de ces conditions un cens modéré; le suffrage direct et le scrutin de liste; un pouvoir modérateur qui s'appellerait patrie ou sénat, qui ne serait pas héréditaire et qui se recruterait ainsi qu'il suit : dans chaque département, liste de notabilités comprenant les personnes qui auraient siégé dans les assemblées législatives, les présidents des cours et des tribunaux, les membres des conseils généraux, des chambres d'agriculture et de commerce et de l'Institut, les anciens ministres, les généraux, les personnes qui auraient exercé, pendant dix ans au moins, les fonctions de préfets ou de directeurs d'administration centrale. Sur cette liste, les électeurs ou le conseil général désigneraient des candidats en nombre triple de celui des pairs ou sénateurs à nommer, et le pouvoir royal choisirait par milles candidats. Les fils du roi, à l'âge de 25 ans, les maréchaux de France, les cardinaux, les premiers présidents des cours de cassation et des comptes pourraient être promus de plein droit à la dignité de pairs ou de sénateurs.

Tels sont en substance les moyens conçus et proposés pour ramener la France à la Monarchie.

Mais changer le suffrage universel pour mettre à sa place le suffrage idéal, cela est plus facile à conseiller qu'à exécuter.

Comment changer le suffrage universel et renverser le gouvernement qu'il a institué? Impossible autrement que par une révolution. Conséquent, ennemis déclarés des Révolutions, qui demandez le changement du suffrage universel, vous appelez de vos vœux une révolution nouvelle, et vous y provoquez le peuple français!

Que faut-il donc penser, ô Royalistes, de tous les discours par lesquels, en 1849, 1850 et 1851, vous condamniez, flétrissiez et déploriez toutes les révolutions?

Que faut-il donc penser de vos principes ainsi variables, selon que les circonstances vous sont propices ou contraires?

Que gagnerait le peuple à faire une révolution contre le suffrage universel?

Si le peuple l'eût voulu, ne lui eût-il pas été plus facile et moins périlleux d'élever, le 20 décembre 1851, des barricades de bulletins qu'aujourd'hui des barricades de pavés?

Qui l'a empêché de déposer dans les urnes électorales sept millions de bulletins avec le mot *non*, au lieu de sept millions de bulletins avec le mot *oui*?

Quel motif nouveau a-t-il de condamner aujourd'hui ce qu'il a absous le 20 décembre?

Comment des hommes qui ont la prétention d'être des hommes sensés, se tenant toujours dans la réalité des faits et ne s'en écartant jamais pour céder à l'entraînement des idées, peuvent-ils rêver que le peuple renversera de ses mains le suffrage universel pour rétablir le cens électoral!

Ecrivent-ils endormis ou réveillent-ils? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se trompent.

Si le peuple était tenté de faire une nouvelle révolution, ce serait pour étendre le suffrage universel et non pour le restreindre; ce serait pour le rendre plus efficace, et non pour le rendre moins puissant.

Sans doute le suffrage universel est encore imparfait, il n'est pas ce qu'il sera; mais c'est là un motif pour le perfectionner, ce n'est pas là un motif pour le supprimer.

Le peuple a le plus grand intérêt à le conserver; il n'y a que les partis qui aient un intérêt égal à le renverser; car si les partis n'abolissent pas le suffrage universel, le suffrage universel abolira les partis.

Ils le sentent. Ainsi s'explique le soupir poussé par M. Creton. C'est le dernier soupir de deux partis expirants, l'un à Claremont, l'autre à Frohsdorf.

Partout le cens électoral est condamné.

On sait à quel abus d'influences » avoué et constaté il avait donné lieu, en France, sous la Monarchie constitutionnelle, et dans quelle dépendance réciproque il avait fait tomber le pouvoir central et le corps électoral : l'un donnant des places pour avoir des votes, l'autre donnant des votes pour avoir des places. On sait à quels marchés scandaleux il se prête en Angleterre, dans les bourgs où l'élection s'achète. Entre ce qui se passe en Angleterre et ce qui passait en France, avant 1848, la différence essentielle est celle-ci : En Angleterre, ce sont les élus qui paient en argent les frais de leur élection, tandis qu'en France, c'était le gouvernement qui payait en places et en faveurs la nomination de ses candidats.

Le cens électoral a succombé en France; il succombera partout où il existe, et partout il sera remplacé par le suffrage universel, qui

est au cens électoral ce que l'absolu est à l'arbitraire.

Sans le suffrage universel, sans une loi mathématique, inflexible, incontestable, suprême, comment en finir, en France, avec les partis? Comment mettre d'accord les prétentions exclusives de trois dynasties obstinément rivales :

La famille des Bourbons, qui représente la souveraineté féodale;

La famille Bonaparte, qui représente la souveraineté nationale;

La famille d'Orléans, qui représente la souveraineté mixte?

Et parviendrait-on à concilier ce qui est inconciliable, les prétentions exclusives de ces trois dynasties rivales, comment s'y prendrait-on pour mettre hors de concours ou de combat la République au profit de la Royauté, ou la Royauté au profit de la République?

C'est le suffrage universel qui a sauvé et qui sauve encore la France de la guerre civile.

Aveugle qui ne le voit pas!

Ingrat qui le méconnaît!

Impuissant qui l'attaque!

L'avenir appartient au suffrage universel; il existe : il n'a qu'à s'exercer; c'est par l'exercice qu'il arrivera à se perfectionner.

Mais que d'abord il commence par abolir les partis, c'est le plus pressé; car de l'abolition de tous les partis dynastiques datera le triomphe de toutes les idées justes.

ÉMILE DE GIRARDIN.

LETRES DE LONDRES.

IV.

« Londres, le 5 juillet 1852. »

« Monsieur, »
« C'est demain mardi qu'aura lieu l'élection de la Cité. Vous savez que les choses ne se passent point ici comme en France, où le scrutin a lieu le même jour dans toute l'étendue du territoire. La Cité de Londres choisit, avant tous, ses députés; puis ensuite, dans un espace d'environ quinze jours, les élections se font successivement dans les bourgs et les comtés. Commencée le 6 juillet, l'opération électorale ne sera guère terminée que le 20 ou le 25. »

« Le jour de l'élection de la Cité a été fixé par la proclamation suivante, que je traduis en lui laissant sa physionomie anglaise : »

« Les shérifs de Londres font proclamation, qu'en obéissance au writ de Sa Majesté la reine, pour l'élection de quatre bons et discrets bourgeois à servir pour la Cité de Londres dans le prochain parlement qui sera tenu à Westminster le vingtième jour d'août prochain, lesdits shérifs procéderont à la dite élection au Guildhall (maison commune, hôtel de ville) de ladite Cité de Londres, mardi prochain, le 6^e jour de juillet instant, à neuf heures pour dix heures de l'horloge de l'avant-midi, le même jour précité. »

« Les shérifs, »
« Signé : THOMAS COTTERELL, »
« RICHARD SWIFT. »

« Les candidats proposés pour la Cité sont au nombre de six : lord John Russell, sir James Ouke, baron Lyonel de Rothschild, M. John Masterman, les quatre représentants de la Cité au dernier parlement, puis deux candidats nouveaux, qui sont MM. Robert Wigram-Crawford et John Ingram Travers. »

« La grande question posée aujourd'hui dans la Cité, d'où j'arrive, et à Guildhall, d'où je sors, c'est de savoir si l'élection de demain mardi, sur la simple levée des mains, sera définitive ou s'il faudra en venir au scrutin écrit, au *poll*. »

« Voici quelle est la situation : »
« Une masse considérable d'électeurs influents, veulent maintenir les quatre anciens députés; de plus, lord John Russell, sir James Ouke, le baron de Rothschild et M. John Masterman, sont énergiquement soutenus par le grand comité électoral de la Cité, comité presque omnipotent en matière d'élection. »

« Ainsi l'opinion la plus imposante, et je pourrais peut-être dire l'opinion officielle dans la Cité, veut en venir demain et s'efforce d'empêcher le *poll*, ce à quoi elle réussirait si les quatre candidats n'avaient pas de compétiteurs sérieux. »

en prouvant leur impuissance à nous satisfaire pleinement.

Il faut d'abord en revenir à l'axiome de la sagesse antique : « Connais-toi toi-même, » c'est-à-dire connais l'esprit. La loi qui régit tout développement scientifique montre d'ailleurs que cette étude ne devait venir qu'après celle de la biologie, et que son moment approche. »

Tout indique que l'esprit ne sera pas pour l'observateur un champ moins fécond que la nature extérieure.

On a ignoré pendant des siècles l'existence d'agents physiques dont les effets innombrables frappent tous les yeux, et qui devaient un jour figurer parmi nos principaux moyens d'action. De même, il y a dans l'homme des pouvoirs encore inconnus, bien qu'ils ne cessent de se manifester. La physique de l'âme en est où en était l'électro-magnétisme quand on ne connaissait de lui que la propriété de l'ambre, celle de l'aimant, la foudre, etc.

Les traditions, que nous apprenons à respecter davantage à mesure que nous grandissons en savoir, l'éclat inexpliqué des philosophes antiques, maints phénomènes historiques de l'ordre le plus grandiose démontrent que toutes les puissances du génie des découvertes ne sont pas en jeu dans nos sciences. C'est donc de l'interaction de forces jusqu'ici tenues en réserve et de la production d'un état nouveau de l'âme que datera la rénovation scientifique qu'on annonce ici.

Lors donc qu'on assure avoir constaté des propriétés nouvelles de l'âme et de la vie, dont quelques-unes semblent précisément répondre aux desiderata de la science; pour que nous rejoints le témoignage de ceux qui apportent cette nouvelle, il ne suffit pas que les propriétés qu'ils annoncent soient en opposition avec les cours apparents des choses, car l'état habituel des créatures n'est pas le seul dont elles sont susceptibles; ni que, dans les récits qu'on nous fait, le faux se mêle au vrai, même dans de larges proportions; de ce mélange résulte seulement la nécessité d'un triage; ni qu'en maintes occasions, sommés de fournir leurs preuves, les novateurs aient échoué, c'est ce qui arrive fréquemment, quand on essaie de reproduire des phénomènes dont les conditions sont mal déterminées; ni que la nouvelle doctrine ait été condamnée par les corps savants, ce fut le sort de toutes les inventions qui

FEUILLETON DE LA PRESSE

DU 7 JUILLET 1852.

SCIENCES.

Nova instauratio magna. — SOMNAMBULISME NATUREL ET MAGNÉTISME ANIMAL. — *British polytechnic fire.* — ÉCLAIRAGE À L'INSECTE. — MACHINE A MOISSONNER. — *La Victoria regia.* — ANALYSE DE L'AIR ATMOSPHÉRIQUE. — PHOTOGRAPHIE SUR PAPIER. — IL Y A CENT CINQUANTE ANS!

I.

Lorsque nous voulons mesurer les espaces compris entre ces globes qui brillent au firmament, les uns d'une lumière propre et les autres d'un éclat emprunté, il nous faut prendre dans les cieux même une unité de longueur, la terre n'en contenant pas d'assez grande. Ainsi, l'astronome se sert des 34 millions de lieues qui nous séparent de notre chef-lieu planétaire, exactement comme le géomètre arpenteur se sert du mètre et de la toise. Le plus souvent, cette unité est insuffisante : on lui en substitue une autre, par exemple, le rayon de l'orbite d'Uranus, lequel est de 737 millions de lieues.

Ainsi, on exprime la distance de la première étoile de la Lyre au Soleil en disant qu'elle en est à 41,600 fois le rayon de l'orbite d'Uranus, c'est à dire à 41,600 fois 737 millions de lieues. Enfin, il y a des distances telles qu'on ne peut les exprimer commodément en prenant une longueur pour terme de comparaison; on les évalue par le temps que la lumière met à les parcourir : telle est la distance qui nous sépare des nébuleuses vus par Herschell à l'aide de son télescope de 40 pieds; leur lumière met deux millions d'années à nous arriver, c'est à dire qu'elles sont à autant de fois 72 mille lieues qu'il y a de secondes en deux millions d'années; essayez de convertir cela en kilomètres!

Ramenons ici-bas nos regards éblouis; ramassons quelques grains de cette poussière dont la terre est faite, et le corps presque impalpable qui reposera dans un des sillons de notre main est une autre immensité qui ne le cède en rien à celle des cieux. Il ne nous faudra pas moins de chiffres pour exprimer la prodigieuse petitesse des espaces moléculaires qu'il ne nous en fallait tout à l'heure pour rendre l'étonnante étendue des espaces intra-stellaires; les fractions qui exprimeront les dimensions des molécules ne seront pas moins fantastiques que les grands nombres devant lesquels notre raison s'humilie.

Chacune de ces petites autres qui représentent chez les mousses le fruit des phanérogames, forme des milliers de grains, et il faudrait entasser des milliers d'outrés pour faire un volume égal à celui de la tête d'une épingle! Au lieu de l'espace, considérons le temps; en regard de ces grands corps célestes dont le développement se continue pendant des milliers de siècles, voici des cryptogames dont le tissu, d'après les calculs de Kieser, s'accroît de soixante millions de cellules en une seule minute. Ainsi, nous rencontrons ce nouveau motif d'admiration en une matière où il semblait que l'admiration eût atteint ses dernières limites : l'infiniment grand, dont le télescope ne nous a révélé qu'un détail est comblé par l'infiniment petit, dont le microscope, dans ses plus forts grossissements, ne nous montre encore que de grossières apparences.

Dotés par la science de nouveaux organes de vision, nous avons assisté à une véritable fantasmagorie : nous avons vu les astres fuir en grossissant, et les molécules des corps, d'ordinairement grossières, creuser, en s'écartant, de véritables abîmes. Au dessous et au-delà du monde sensible, nous avons découvert de nouveaux mondes; des étoiles par-delà les étoiles visibles à l'œil humain, et dans les entrailles d'un point microscopique des amas innombrables.

Les principales opérations de la science n'ont plus pour objet rien de ce que nos yeux sont habitués à voir, nos mains à toucher; elle se meut hors de la portée de nos sens, plus loin que le ciel visible, sous l'enveloppe opaque des choses. Mais si avant que nous entrions dans l'analyse optique, nous n'apercevions ni les premiers éléments des corps ni les véritables frontières des cieux, nous nous élevons sans espérer d'attein-

dre jamais la limite; nous descendons sans espérer de jamais toucher le fond. Féconde dans la pratique, la science semble donc condamnée à une perpétuelle impuissance doctrinale. J'entends ses détracteurs s'écrier qu'elle n'occupe jamais qu'un point insignifiant dans l'espace infini... Ils auraient raison si on devait regarder son état présent comme un état définitif. Mais voici ce qui est vrai : ou bien la science acquerra de nouveaux organes, ou bien elle n'aboutira pas.

Que l'homme semble peu de chose quand des espaces célestes les yeux retombent sur lui. Avec quelle lenteur il rampe sur ces voies de fer dont la rapidité excite son orgueil, si nous comparons la marche à un convoi aux ondulations lumineuses qui feraient huit fois le tour du globe en une seconde. Mais avec quelle inexplicable pesanteur la lumière elle-même s'achemine dans l'espace quand nous nous arrêtons à cette pensée : avant que cette terre, âgée de quelques millions d'années, se fût détachée de l'atmosphère solaire, peut-être des étoiles furent créées dont nous ignorons encore l'existence, parce que les messages scintillants qui doivent nous la révéler n'ont pas eu le temps de nous parvenir.

Il y a donc là que de simples relations indigènes au fond de l'admiration qu'elles excitent; il n'y a point non plus dans tout ceci de motif d'humiliation pour nous; ce n'est pas l'exces de notre taille sur celle de l'infusoire qui établit notre supériorité, et les proportions de l'univers ne le mettent point au dessus de nous. Pour l'animal dont la carapace siliceuse forme le tripioli il y a d'un bout à l'autre d'un cercueil aussi loin que pour nous de la terre au soleil; rien n'est grand, rien n'est petit, tout a ses racines dans l'infini. Voir l'Être, l'Infini, l'Absolu, et reporter sur ce qui est par soi l'admiration que nous prodiguons puérilement aux fantômes, aux jeux d'optique, voilà qui est digne de l'homme.

Cet être qui paraissait si petit, nous en prenons une idée différente quand nous le voyons méditer sur les nébuleuses, s'assurer que l'action du soleil s'étend au moins à quarante-quatre fois le rayon de l'orbite d'Uranus, que la gravitation régit les étoiles doubles, etc.; et l'opinion que nous nous en faisons grandit encore quand il prend à son service ces agents dont la rapidité éblouit un instant notre imagination.

A quoi doit-il ces triomphes, cette grandeur? A une force supérieure à toutes les forces de la nature, car dès qu'elle se montre, celles-ci obéissent. Ce parions-nous de la vitesse de ce qu'on nomme les fluides impondérables; en un temps inappréciable l'esprit se transporte dans ces régions d'où la lumière vient à pas de tortue!

Tandis que les sens nous montrent partout des limites, l'Esprit nous montre partout l'infini; nous ne voyons que des rapports, l'Esprit proclame l'Absolu; des myriades d'êtres grouillent dans l'espace, l'Esprit atteste l'Être. Par là, il démontre sa nature, ses affinités, sa compétence. Qu'on ne dise donc pas que ce qu'il y a d'essentiel dans les choses doit à jamais nous échapper; cela échappe à nos sens, rien de plus certain; il faut en conclure que cette sphère sublime deviendra accessible à la science lorsque, n'étant plus dans la dépendance exclusive des sens comme un enfant, elle vivra de la vie de l'intelligence comme un homme.

L'esprit étant dans le monde à la racine de toutes choses, c'est à l'esprit de nous révéler ce qu'il y a de radical en elles. Ce n'est donc pas de la démission des sciences qu'il s'agit, mais de leurs progrès. Elles ont deux faces : l'une pratique, relève des sens, l'autre dogmatique religieuse, relève de l'esprit. Si l'esprit était impuissant à la fonder, nous serions destinés à connaître à la fois le supplice de Tantale et celui de Sisyphe.

Déjà l'esprit se sert des sens pour dépasser leurs données; il s'essaye à pénétrer la constitution moléculaire, il découvre une planète! Ce sont là des commencements, des tentatives d'indépendance. Cette incapacité dont on nous prétend frappés est démentie d'ailleurs par l'expérience; n'avons-nous pas acquis des notions absolues? — Dans les matières les plus simples, répond-on. — C'est par là qu'on commence.

Une fois de plus, l'édifice de l'esprit humain est donc à reconstruire; la méthode baconienne, qui fut en partie une réaction, est à bout; elle a servi à l'esprit de tuteur, et son excellence sera d'autant mieux démontrée, que son pupille se passera plus aisément d'elle.

L'esprit, cela devait être, n'a tenu jusqu'ici dans les sciences que la plus petite place. Mais le développement même des données d'expérience aura démontré la nécessité d'accroître son rôle

Mais, si mes renseignements ne me trompent pas, les deux candidats nouveaux sont sérieux que ne le pense le comité. M. Robert Wigram Crawford et John Ingram Travers sont portés par une fraction considérable des négociants de la Cité, en opposition avec lord Russell et le baron Lyonel de Rothschild. Le noble lord et le riche banquier ont des adversaires nombreux et redoutables.

Il s'est formé dans la Cité un parti libéral modéré et progressiste tout ensemble, qui ne veut pas entendre parler de lord Russell. « Il promet beaucoup et ne tient rien ! » Voilà ce qu'ils disent, ce qu'ils répandent avec une sorte de prosélytisme, et si demain l'élection par la levée des mains est contestée au nom de MM. Crawford et Travers, et que le *poll* soit exigé, je n'en serai point surpris. La lettre que je vous adresserai demain soir vous portera la solution de ce qui est encore un problème.

La Cité de Londres n'est guère plus animée aujourd'hui, à la veille des élections, que je ne l'ai vue les jours passés. Et, chose qui m'a étonné, je l'avois, après tout ce que j'avois ouï dire de la passion des Anglais pour les affiches, je n'ai pas vu une seule affiche relative aux quatre candidats principaux de la Cité, et, quant aux deux autres, on s'est contenté de placer leurs noms sur la façade du Guildhall.

Il faut dire que, dans la Cité, les électeurs sont généralement très entendus en matière électorale, et qu'ils n'ont pas besoin de ces excitations vulgaires. L'élection se fait presque absolument par les comités des diverses nuances politiques, envers lesquels chaque parti se croit tenu à une obéissance presque passive.

Du reste, je dois à la vérité de dire, contrairement à tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur les élections anglaises, que, même en dehors de la Cité, l'affichage électoral s'est contenu dans des limites suffisamment raisonnables. J'ai bien vu ça et là quelques proclamations bizarres, surtout des proclamations émanant de partis religieux ; j'ai bien aperçu des électeurs buvant de l'alea au frais de leur candidat, dans les tavernes transformées en bureaux d'élection ; j'ai bien vu calculer des sommes de 40 à 50 mille francs dépensées par certains candidats pour se procurer l'honneur de siéger à Westminster ; j'ai bien compté dans Piccadilly seulement plus de 200 affiches ambulantes, pauvres hommes déguillés portant avec ennui la chasuble électorale ; j'ai bien vu tous ces détails ; mais à quoi bon y insister ?

Tout cela est connu en France maintenant ; et puis, ma foi, pressé par le temps, je suis bien forcé de laisser de côté une partie de ma tâche, et je sacrifie la plus brillante, le côté pittoresque des élections, pour m'occuper entièrement des questions, des doctrines, des idées, du mouvement des esprits, de l'avenir !

Voici une rapide revue des candidatures les plus intéressantes, après celles de la Cité.

Vous savez que les bourgs faisant partie ou situés dans le voisinage de Londres forment ce qu'on appelle les bourgs métropolitains. Ils sont au nombre de sept : Finsbury, S. Mithwark, Lambeth, Marylebone, Westminster, Greenwich et Tower Hamlets. Ces bourgs nomment tous chacun deux députés.

A Finsbury, une élection assurée, c'est celle de M. Duncombe, jeune et énergique député radical, dont je parlais dans une de mes précédentes lettres. M. Duncombe est plein d'avenir. Quelques ennemis ont essayé de lui nuire en rappelant je ne sais quels souvenirs d'une jeunesse orageuse et bruyante ; mais le puritanisme de quelques envieux ne saurait ternir une vie actuellement dévouée tout entière aux intérêts de la liberté.

A Islington, l'élection à laquelle les libéraux attachent surtout de l'importance, est celle de M. Challis, *disserter*, très fortement prononcé pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les amis de M. Challis ont fait imprimer des affiches collées sur tous les murs d'Islington et portant ceci : « Qui ne voterait pas pour le futur lord-maire ! » Il paraît, en effet, que M. Challis a de grandes chances d'être élevé à cette haute dignité.

Un autre *disserter* a également beaucoup de chances dans le borough de Southwark : c'est M. Apsley Sellatt.

Mais, de toutes les élections des bourgs métropolitains, les plus dignes d'intérêt, assurément, ce sont celles de Greenwich et de Westminster.

A Greenwich est encore porté et réussira très certainement l'alderman Salomon's le même qui, l'an dernier, en prêtant le serment comme député, refusa, en sa qualité d'Israélite, de prononcer ce passage : « Je jure... sur la foi d'un bon chrétien... » L'alderman Salomon's, vu cette restriction, a dû se contenter jusqu'ici de siéger à la chambre des communes ; il n'a pu ni parler ni voter. Ainsi en avait ordonné un verdict judiciaire.

La réélection de M. Salomon's sera donc une nouvelle protestation en faveur de la liberté de conscience, et à ce titre, monsieur, je sais qu'elle a vos sympathies. L'alderman Salomon's est millionnaire. Il est intéressé à tous nos chemins de fer français, et en particulier, aux lignes de

Lyon à Avignon et de Bordeaux à Cette. Il est très aimé du peuple ; ses œuvres de bienfaisance sont innombrables.

A Westminster, nous trouvons un fait qui ne se présente nulle part ailleurs, c'est à dire une candidature démocratique dans le sens français du mot. M. Conningham est un de ces hommes qui deviennent chaque jour plus nombreux en Angleterre et qui s'appellent entre eux socialistes chrétiens. Ils veulent la démocratie basée sur une idée religieuse. M. Conningham est un des plus dignes représentants de ces tendances. Ecrivain distingué, il a publié de nombreux articles dans le *Leader*. C'est de plus un homme de poésie et d'art. Il possède une collection de tableaux renommée à Londres.

L'élection de M. Conningham à Westminster paraît extrêmement probable. Il a contre lui deux noms assez insignifiants, sir John Shelley et sir de Lacy Evans, et un nom très antipathique, le seul protectionniste qui se présente dans les bourgs métropolitains, lord Maidstone.

L'élection de Westminster aura lieu jeudi, et celle de Greenwich mercredi ; je serai présent à toutes deux.

Je voudrais faire pour le reste de l'Angleterre ce que je viens de faire pour Londres et sa banlieue, vous indiquer les candidatures les plus importantes ; mais la poste, non tyran quotidien, me trace des limites, et je suis contraint de me borner à des indications rapides et succinctes.

Dans West-Riding of Yorkshire, il n'y a point de doute pour l'élection du très honorable M. Cobden. Et à propos de M. Cobden, je dois vous dire qu'une certaine fraction de l'opinion, qui repousse lord Russell, est d'avis que le cabinet de fusion pourrait bien se faire entre les pélistes (sir James Graham, Gladstone, etc.) et l'école de Manchester. Au lieu de dire, comme je faisais récemment, cabinet Russell-Cobden, il faudrait donc dire Graham-Cobden.

Quoi qu'il en soit, la cause de la liberté du commerce est gagnée d'avance. Ce que vous voyez dans Londres, où il n'y a qu'un seul candidat protectionniste, lord Maidstone, est une preuve péremptoire du libéralisme de l'opinion.

Ainsi, l'œuvre de sir Robert Peel est sauvée. Toute la question maintenant est de savoir si les conservateurs, si les *debyistes*, apostats de leurs principes, conserveront le pouvoir, ou bien si les affaires seront remises aux mains d'un cabinet progressiste. Et sur cette question, je puis vous assurer qu'il n'y a toujours qu'un avis : lord Derby tombera.

Parmi les autres candidatures intéressantes de la province, je vous signalerai :

A Oldham, celle de M. Fox, radical. M. Fox, absorbé en ces derniers temps dans les questions d'éducation, se propose, dit-on, de revenir à la politique active.

A Oxford, l'élection de M. Gladstone et de sir Robert Inglis ne souffriront pas de contestation. L'Université nommera ces deux adversaires religieux comme par le passé. M. Gladstone, vous le savez, est *puséyste*, libéral, et il est le représentant de la jeune Université, du *Jeune-Oxford*, pour dire comme les Anglais, tandis que sir Robert Inglis, ultra-anglican, rétrograde, porte en lui l'élément pur du *Vieil-Oxford*.

L'Université d'Oxford compte environ six mille électeurs.

Les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les *disserter*, attachent beaucoup d'importance à une élection du nord de l'Angleterre, celle de Rochdale. Leur candidat est M. Miall, homme de talent et d'un libéralisme prononcé, rédacteur en chef du *Von Conformiste*, organe principal des dissidents en Angleterre.

Je dois dire que la candidature et l'élection absolue certaine de lord Palmerston à Tiverton n'excitent ici aucune sympathie. Les Anglais ont eu pour lord Palmerston une affection très vive. Ils aimèrent entendre dire à leur ministre des affaires étrangères « que partout où un sujet anglais serait inquiété, la main du gouvernement de Saint-James serait là pour protéger et pour venger. » Et lord Palmerston, il faut lui rendre cette justice, disait cela avec une grande autorité de caractère, relevée encore par le talent. Mais tout est bien changé.

De tous les Anglais que j'ai entendus parler de politique depuis mon séjour à Londres, je n'en ai pas entendu un seul qui soit resté favorable à lord Palmerston. On ne peut lui pardonner d'avoir changé sa voie, et surtout, une fois tombé, d'avoir voulu entraîner après lui, pour le compte des ennemis, en quelque sorte, le cabinet wigh. « Il n'est pas consistant », disent-ils.

A. ERDAN.

Nous avons sous les yeux un petit écrit intitulé : NOTICE SUR LA POLICE DE LA PRESSE ET DE L'IMPRIMERIE SOUS LA MONARCHIE, LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE, par B... secrétaire de la présidence à la chambre des représentants des Cent-Jours.

Cette notice abonde en renseignements curieux dont quelques-uns sont précieux.

Nous lui empruntons les trois extraits suivants :

méritaient d'être faites.

Tant que cette doctrine aura pour défenseurs des hommes égaux en moralité et en savoir à leurs adversaires, la condamnation portée contre elle ne sera point sans appel. Or, tel est le cas du magnétisme animal.

L'Académie des sciences morales et politiques vient de proposer, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Du sommeil au point de vue psychologique. »

Voici un extrait du programme : « Les concurrents comprendront dans leurs recherches le somnambulisme et ses différentes espèces. Dans le somnambulisme naturel, y a-t-il conscience et identité personnelle ? Le somnambulisme artificiel est-il un fait ? Si c'est un fait, l'étudier et le décrire dans ses phénomènes les moins contestables, reconnaître celles de nos facultés qui y sont engagées, et essayer de donner de cet état de l'âme une théorie selon les règles d'une saine méthode philosophique. »

Tant de condamnations portées par les corps savants contre le somnambulisme artificiel sont donc considérées comme non avenues, et la question est de nouveau posée par une section de l'Institut, qui compte dans son sein des physiologistes naguère ennemis du magnétisme animal.

Le docteur Carpenter, à l'article *Sleep* (sommeil) de son encyclopédie, résout affirmativement la question posée par l'Académie des Sciences morales ; pour lui, le somnambulisme artificiel est un fait, et il le regarde comme vrais tous les phénomènes attribués au magnétisme animal, moins ceux de lucidité. L'autorité d'un tel témoignage ne pouvant être contestée, nous avions l'intention de mettre prochainement notre publicité au service du travail de M. Carpenter ; une circonstance d'un grand prix nous porte à ne point différer l'exécution de ce projet.

M. Littre, annotant la nouvelle édition du *Manuel de physiologie* de J. Müller, reproduit au chapitre du *Sommeil*, t. II, p. 568, l'article dont il vient d'être question, et se borne à y ajouter les deux lignes que voici :

« J'emprunte à M. le docteur Carpenter (*Cyclopaedia of anatomy and physiology*, article *Sleep*) des détails sur le somnambulisme, lesquels sont nécessaires à l'histoire complète du sommeil. »

Ainsi, l'un des chefs de l'école positiviste n'hésite pas à prendre cet article sous son patrona-

ge. Et où l'insère-t-il ? Précisément dans un livre dont l'auteur est hostile au magnétisme animal. Nous analysons le travail du docteur Carpenter.

II.

Caractères généraux du somnambulisme. — C'est une sorte de rêve en action qui diffère du rêve ordinaire sous les deux points de vue que voici :

1° La suite des pensées est plus que dans le rêve sous la direction des impressions reçues par les sens ;

2° Le système musculaire est entièrement sous le contrôle de l'esprit, de sorte que non seulement il exprime les émotions de l'âme, mais qu'encore il obéit à la volonté.

Le vrai somnambulisme et le rêve ont, ceci de commun que, dans l'un et l'autre, il y a défaut absolu de volonté pour régler le cours de la pensée.

D'ailleurs, l'activité mentale n'est pas la même dans les deux cas ; elle est de beaucoup plus grande dans le rêve, mais, en échange, le raisonnement acquiert parfois, chez le somnambule, une clarté et une correction extraordinaires.

Ainsi un mathématicien résoudre un problème difficile, un orateur fera un discours approprié à un sujet donné. Cette exactitude provient de ce que l'esprit se fixe alors avec énergie sur un point à l'exclusion de tout autre. Ce caractère exclusif est l'un des traits les plus remarquables du somnambulisme. Il en résulte ceci : tant que l'attention demeure attachée sur un objet quelconque, rien autre chose n'est senti. De là peut résulter, d'une part une complète insensibilité à la souffrance corporelle, le somnambule n'ayant d'attention que pour ce qui se passe dans son esprit ; et d'autre part une opposition flagrante entre la conséquence à laquelle le somnambule aboutit et les résultats de l'expérience. Mais qu'on vienne à les lui rappeler, ou qu'on dirige son attention sur les organes des sens, et aussitôt, dans le premier cas, il reconnaît son erreur, dans le second, l'anesthésie (l'insensibilité) fait place à la sensibilité la plus vive.

Etat intermédiaire entre le somnambulisme et le rêve. — Le somnambulisme peut se transformer en rêve ordinaire. Ainsi le parler ordinaire dans le sommeil peut être rapporté soit au rêve, soit

« Béranger, dont nous otons le nom sans épithète, comme on parlerait d'Hercule ou de Tibulle, était membre de la société du Caveau, renommée sous le Consulat par ses dîners et ses joyeux réfrains. »

Cette réunion lyrique se composait de tout ce que Paris renfermait de chansonniers, vaudevillistes, et d'amis de la franche gaîté : c'étaient Désaugiers, Armand Gouffé, Severin, Oury, Brazier, Pils, Barré, et bien d'autres.

Chaque convive devait payer un tribut mensuel en chansons ; le recueil formait un annuaire, dont la vente constituait le budget des recettes de la Société.

Béranger acquitta une fois sa dette par le *Roi d'Yvetot*, si connu dans l'histoire. Ce monarque, introduit dans la république joyeuse, est reçu, acclamé avec enthousiasme, au bruit du cliquetis des verres, et porté en triomphe.

Du Caveau moderne aux réunions bachiques de la Courtille et autres lieux circonvoisins, il n'y avait d'autre différence que du champagne au petit bleu ; la gaité y ségeait de même : aussi le *Roi d'Yvetot* y fut-il accueilli avec transports et fêté avec ivresse ; son apparition y fit une sensation si profonde, que sa renommée s'étendit jusqu'aux nobles salons du faubourg Saint-Germain ; peut-être y fut-il porté par l'un de ces grands seigneurs qui aimaient parfois à se délasser incognito aux *Délices de Bacchus*, célèbre cabaret de l'époque. Quoi qu'il en soit, voilà le *Roi d'Yvetot* reconnu, admis, chanté, prôné, et recommandé en hauts lieux ; il semblait aux bonnes et nobles duchesses que la Providence venait de faire naître, tout exprès pour elles, un troubadour, comme on n'en trouve guère, pour célébrer les exploits de leurs preux chevaliers. Quelle bonne fortune pour elles de pouvoir, sous le Consulat, chanter la royauté dans la personne du roi d'Yvetot, et de mêler leurs voix aristocratiques aux chants populaires !

Hélas ! trois fois hélas ! la police sévère de Fouché surveillait aussi bien les salons que les cabarets ; la coïncidence des mêmes chants, répétés dans des lieux si éloignés, excita son ombrage ; elle va au plus simple, elle défend la chanson. Voilà le *Roi d'Yvetot* proscrit comme les autres ; c'était une raison de plus pour qu'on l'aimât davantage ; mais qu'importe ! Quant au pauvre auteur... ne recréé d'un modeste emploi qu'il occupait dans une administration publique, il fut puni parce que de grandes dames avaient eu la fantaisie de le chanter. Que serait-il devenu, grand Dieu ! sans la générosité de Lucien Bonaparte, qui lui délégua son traitement de membre de l'Institut pour lui faire attendre des jours meilleurs ?

Béranger, qui, pendant tout le temps de l'Empire, avait sommeillé dans les bras de sa *Lisette*, se réveille soudain à la douleur publique que fait éclater le désastre de Waterloo. Dès que le canon d'Austerlitz ne peut plus résonner, il chante la gloire de nos soldats ; au nom de la patrie, il ranime le courage malheureux. Si des mains aristocratiques renversent la statue de Napoléon, par un chant devenu populaire, il perpétue la mémoire de l'Empereur au sein des plus humbles chaumières ; il stigmatise la sainte-alliance, sur le terrain qu'elle a envahi à l'aide de la trahison, mais qu'elle n'a pas conquis.

Ces chants patriotiques consolent la France, la raniment, lui font espérer. L'opinion s'en émeut, elle s'enflamme ; d'un bout de la France à l'autre, on se réunit pour chanter en chœur les hymnes nationales. A défaut d'imprimés, on en fait des copies à la main, et, mieux encore, la mémoire les transmet par la tradition à ceux qui, ne pouvant les lire, n'en ont pas moins une oreille pour entendre, un cœur pour sentir. C'est enfin un enthousiasme général, heureux précurseur d'un avenir meilleur.

Béranger n'est plus un chansonnier : c'est la voix du peuple qui s'est révélée en lui. Par reconnaissance, son ami, son poète national. Une pareille agitation met la cour en émoi ; les salons aristocratiques murmurent, on croit à une vaste conspiration... c'est tout simplement un retour de mémoire qui absorbait le présent au profit de l'avenir.

Un écrivain distingué, M. Latouche, l'un des rédacteurs du journal *l'Indépendant* (1), rend compte un jour d'une exposition de peintures ; sa vue s'arrête sur le portrait d'un jeune enfant tenant à la main un bouquet de fleurs bleues ; son imagination de poète l'emporte, il en fait une description animée. Le lendemain, la foule se porte pour contempler ce portrait ; on s'interroge, on se demande quels traits il représente, ce que signifient les fleurs bleues. Un spectateur explique

(1) Ce journal fut fondé en 1815 par le parti patriote impérial. Il fut contraint, sous la Restauration, à changer plusieurs fois de titres par les exigences de la censure. Il reçut les confidences et les articles des hommes les plus influents de l'opposition, et continua ses publications sous le titre du *Constitutionnel*. Fondateurs : MM. Jay, Etienne, Tissot, E. Dumoulin, Fain, Saint-Albin, A. Bailleul, Charles Bailleul, Gémont, Alex. Baudouin.

« Ce journal fut fondé en 1815 par le parti patriote impérial. Il fut contraint, sous la Restauration, à changer plusieurs fois de titres par les exigences de la censure. Il reçut les confidences et les articles des hommes les plus influents de l'opposition, et continua ses publications sous le titre du *Constitutionnel*. Fondateurs : MM. Jay, Etienne, Tissot, E. Dumoulin, Fain, Saint-Albin, A. Bailleul, Charles Bailleul, Gémont, Alex. Baudouin. »

« Ce journal fut fondé en 1815 par le parti patriote impérial. Il fut contraint, sous la Restauration, à changer plusieurs fois de titres par les exigences de la censure. Il reçut les confidences et les articles des hommes les plus influents de l'opposition, et continua ses publications sous le titre du *Constitutionnel*. Fondateurs : MM. Jay, Etienne, Tissot, E. Dumoulin, Fain, Saint-Albin, A. Bailleul, Charles Bailleul, Gémont, Alex. Baudouin. »

« Ce journal fut fondé en 1815 par le parti patriote impérial. Il fut contraint, sous la Restauration, à changer plusieurs fois de titres par les exigences de la censure. Il reçut les confidences et les articles des hommes les plus influents de l'opposition, et continua ses publications sous le titre du *Constitutionnel*. Fondateurs : MM. Jay, Etienne, Tissot, E. Dumoulin, Fain, Saint-Albin, A. Bailleul, Charles Bailleul, Gémont, Alex. Baudouin. »

qu'en allemand ces fleurs veulent dire *ne l'oubliez pas !* Ce mot suffit pour personnifier le portrait : C'est le *roi de Rome* ! s'écrie-t-on de tous côtés. Le monde s'agite, la police fait évacuer le salon, et le lendemain le journal *l'Indépendant* est supprimé.

Vérification faite, ce portrait était celui du fils d'un conseiller d'ambassade de la cour de Bavière. Voilà donc un journal anéanti par l'effet d'une allusion qui n'était pas dans la pensée de l'écrivain, et dont le public était le seul coupable.

Disons que quelques jours après, sur les vives instances de M. le comte de Boisselin, une nouvelle autorisation fut accordée aux propriétaires, et le journal, baptisé par son protecteur, s'appela le *Constitutionnel*, titre qu'il porte encore aujourd'hui. »

ACTES OFFICIELS DU JOUR.

Moniteur du 6 juillet.

PARTIE OFFICIELLE.

Préfecture.

Par décrets en date du 5 juillet, ont été nommés : M. Combe-Sièyès, préfet de la Haute-Vienne, à la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Morisot, appelé à d'autres fonctions ; M. Migneret, préfet de la Sarthe, à la préfecture de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Combe-Sièyès ;

M. Pron, conseiller de préfecture, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure, à la préfecture du département de la Sarthe, en remplacement de M. Migneret ;

M. Pastoureau, préfet du Lot, à la préfecture du Cher, en remplacement de M. de Barral, démissionnaire ;

M. Gavini, ancien représentant, maître des requêtes au conseil d'Etat, à la préfecture du Lot, en remplacement de M. Pastoureau

Ont été également nommés :

M. Plaine, ancien sous-préfet, sous-préfet de l'arrondissement de Coutances, en remplacement de M. Isoard, appelé à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur ;

M. Jeannin, conseiller de préfecture du Tarn, membre du conseil de préfecture du département de l'Indre, en remplacement de M. Brown ;

M. Brown, conseiller de préfecture de l'Indre, membre du conseil de préfecture du département du Tarn, en remplacement de M. Jeannin.

Colonies pénitentiaires.

RAPPORT AU PRINCE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 5 juillet 1852.

Monseigneur, Pénétré de la haute pensée qui vous a fait décréter l'évacuation des bagnes, je viens vous rendre compte des premiers résultats de cette grande mesure.

Un des trois foyers de contagion criminelle entretenus depuis tant d'années dans nos ports militaires est aujourd'hui éteint.

Le bague de Rochefort n'existe plus. Il vient d'être fermé pour jamais. Assurément, monseigneur, s'il ne se fût agi que de transporter dans des régions lointaines quelques milliers de forçats, l'activité de notre marine n'eût pas été au-dessous de sa tâche, et depuis longtemps déjà vos desseins seraient accomplis.

Mais, vous le savez, l'évacuation des bagnes s'est associée dans votre esprit à une entreprise peut-être plus grande encore, celle de la colonisation de la Guyane française.

Cette colonie, profondément ébranlée par l'émancipation soudaine des esclaves, abandonnée depuis quatre ans par la majeure partie de ses habitants, ne présente plus aujourd'hui qu'un fertile désert où la Providence a déposé le germe des plus riches productions des deux mondes, mais qui n'offre en ce moment que des établissements en ruine et des champs sans culture.

Il fallait préparer des abris, des vêtements, des vivres, des moyens d'hygiène, de salubrité, de police, de surveillance. Il fallait surtout éviter les encombrements d'émigrants, si dangereux dans les régions équatoriales, sous un climat humide et chaud. Il fallait enfin organiser la garde des condamnés et jeter de longue main les premiers fondements d'une vaste institution pénitentiaire et coloniale.

La politique, la prévoyance, l'humanité exigeaient donc beaucoup de concert, d'ordre et de méthode dans la réalisation de vos vues.

Les nouvelles que j'ai successivement reçues de la Guyane ont complètement répondu à votre attente. Les baraquements en bois, si rapidement construits à Bordeaux, sont arrivés à l'époque que j'avais fixée et ont été montés avec un entier succès sur les îles du Salut.

Les renforts d'infanterie de marine et de gendarmerie que j'avais dirigés sur la Guyane ont accompli leur traversée sans le moindre accident : les bâtiments légers à vapeur que je destinais au service local, les vivres, les médicaments, les instruments de travail sont déjà depuis longtemps à la disposition de l'autorité supérieure de la colonie.

Dans ces conditions, avec ces garanties, et après avoir pris toutes les précautions, j'ai ordonné le départ de l'*Allier*.

Cette corvette de charge, montée par un vigoureux équipage, protégée par un nombre suffisant de gendarmes et de fantassins de marine, a quitté Brest le 31

de M. Braid, et que celui-ci nomme *hypnotisme*.

Nous avons en la preuve incontestable, dit le docteur Carpenter, que l'*odorat* avait été porté à une acuité égale au moins celle des animaux ruminants ou carnivores qui ont le meilleur nez ; que l'ouïe était devenue également très perçante ;

Que le toucher avait gagné, surtout par rapport à la température, un degré qui eût paru incroyablement si les phénomènes qu'il présentait n'avaient été en pleine concordance avec l'exaltation des autres sens.

On n'a point constaté dans la vue une modification semblable ; chez la plupart des somnambules, elle est complètement suspendue, et ceux qui prétendent posséder la faculté de clairvoyance, lire des mots enfermés dans des boîtes opaques, etc., rapportent cette faculté non pas à une acuité extraordinaire des organes visuels, mais au développement d'un pouvoir entièrement nouveau qui n'a pas besoin d'un instrument optique tel que l'œil.

Développement du sens musculaire. — Un exemple dira ce qu'on doit entendre par *sens musculaire*. Quand, dans l'obscurité, montant ou descendant des escaliers, on traversait un passage dont nous avons l'habitude, nous savons que nous sommes au bout sans avoir compté nos pas ni observé en aucune façon notre achèvement, l'impression ou l'information que nous recevons nous est fournie par le sens musculaire. Ce sens est donc celui par lequel tous nos mouvements volontaires sont guidés. Il est de ceux qui s'exaltent le plus communément dans le somnambulisme.

Ainsi, des somnambules cheminant sur le toit des maisons, traversent d'un pas ferme des planches étroites, et même gravissent des précipices ; et cela avec bien moins d'hésitation qu'ils ne feraient pendant la veille.

Il est bien connu encore qu'ils écrivent avec leur degré habituel de netteté et de régularité, lors même qu'ils ne peuvent voir. Nous en avons nous-même été témoin, dit M. Carpenter, dans des expériences hypnotiques sur deux sujets, et nous nous sommes assuré que la vision ne fournissait aucun secours, car nous avons tenu un gros volume entre les yeux et la main de l'écrivain.

mars. M. Sarda-Garriga, commissaire extraordinaire de la Guyane, accompagné d'un respectable aumônier, a pris passage sur l'*Allier*.

Ce premier convoi, composé de 311 forçats choisis dans les bagnes de Rochefort et de Brest, parmi les hommes des professions les plus utiles, est arrivé le 12 mai en vue des îles du Salut.

J'ai eu soin de placer sous vos yeux le rapport qui m'a été adressé, dès son débarquement, par M. Sarda-Garriga. La traversée s'est accomplie dans les conditions les plus heureuses. Une transformation inespérée s'est opérée dans le moral des déportés.

Aucun acte d'indiscipline ne m'a été signalé. Relevés à leurs propres yeux par le changement de leur état, par la perspective d'un autre avenir, et provoqués incessamment à des idées meilleures par les exemples et les conseils de la religion, ils ont, dès leur arrivée, demandé du travail à titre de faveur.

Un mois après le départ de l'*Allier*, la frégate la *Forle* a été expédiée de Brest, emportant avec elle 399 déportés, savoir : 386 forçats ou repris de justice, et 13 condamnés politiques.

Cette frégate était en vue de la Guyane le 30 mai, après une traversée très rapide, accomplie sans accident.

Trente-quatre jours après, la frégate l'*Erigone* a quitté le port de Brest avec 399 autres déportés, dont 255 forçats ou repris de justice, et 144 condamnés politiques ayant passé devant les conseils de guerre.

Le vaisseau le *Duquesclin*, qui, depuis six mois, a rendu à Brest de si utiles services, comme dépôt provisoire, et dont le commandant s'est signalé par beaucoup de fermeté et de sollicitude, vient de recevoir l'ordre de prendre la mer avec 500 déportés. Ce quatrième convoi comprendra, dans la même proportion que les précédents, des forçats, des repris de justice et des condamnés par les conseils de guerre.

Ces trois convois ont emporté, en totalité, 1,609 individus. La majeure partie a été extraite du bague de Rocheort, où il ne reste en ce moment que trois forçats malades incurables qui vont être remis à l'autorité civile.

Je m'occupe maintenant, d'après vos ordres, de préparer un convoi nouveau de 400 forçats, qui seront exclusivement extraits du bague de Toulon.

Ce convoi aura le double avantage de gager le trop-plein qui se produit à Toulon, et de calmer l'espèce de fermentation qu'entretient dans le bague l'ajournement, jusqu'à ce jour nécessaire, de toute mesure de déportation.

C'est ainsi, monseigneur, que, conformément à vos décisions, nous aurons, dans l'espace de huit mois, accompli la transportation de 2,000 individus, et fourni à la Guyane française un contingent déjà assez considérable de bras destinés à la fécondur.

La prudence nous commande de ne pas dépasser cette mesure pour la première année. Je me permets donc, monseigneur, de vous proposer de borner vos expéditions à celles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, à moins que des circonstances tout à fait exceptionnelles et les rapports ultérieurs du commissaire général de la Guyane ne nous montrent que nous pouvons être plus hardis sans témérité.

Je ne terminerai pas ce rapport, monseigneur, sans arrêter votre attention sur les services que la flotte a su vous rendre depuis quelques mois.

Malgré les charges extraordinaires qui pèsent sur elle, elle a maintenu ses dépenses dans les limites de vos prévisions. Non-seulement elle a pourvu à tous les besoins de la déportation à la Guyane par l'armement de l'*Allier*, de la *Forle*, de l'*Erigone*, du *Duquesclin*, mais encore le *Général*, l'*Isly*, le *Magador*, le *Christophe-Colomb*, l'*Asmodé*, le *Bertholet*, le *Colbert*, l'*Eclair*, le *Regin*, le *Grandeur*, n'ont pas cessé de concourir, par une activité constante, à l'exécution de cette autre mesure politique qui a fait désigner pour séjour aux hommes les plus compromis dans les frames ou dans les menées démagogiques certains lieux de notre colonie africaine.

Sur tous les points, quelle que fût la difficulté de leur tâche, les officiers et les équipages ont fait leur devoir avec fermeté et humanité. Ce ne sera pas, à vos yeux, un des moindres mérites de notre marine militaire que d'avoir si utilement contribué, suivant vos nobles espérances, à rassurer les bons et à intimider les méchants.

Je vous propose, monseigneur, de consacrer l'évacuation du bague de Rochefort par une cérémonie religieuse et par une salve, dans ce port, de vingt et un coups de canon.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur, Le ministre de la marine et des colonies, THÉODORE DUCOS.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 5 juillet 1852.

Approuvé : LOUIS NAPOLEON.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Conformément à un arrêté du 3 juillet courant, le conseil supérieur de l'instruction publique se réunira lundi prochain 12 juillet, pour une session ordinaire.

Cette session durera un mois.

libre, vacant par suite de la mort de M. le maréchal Marmont, duc de Raguse.

La commission chargée de dresser la liste des candidats, avait présenté en première ligne M. Biennaymé; en deuxième ligne et par ordre alphabétique, MM. Dubois d'Amiens, Vallée et Walferdin.

L'élection a eu lieu hier. Le nombre des votants était de 48. Il n'y a eu qu'un seul tour de scrutin.

M. Biennaymé a obtenu 38 voix, M. Vallée 9, et M. Dubois 1. M. Biennaymé a été proclamé académicien libre, en remplacement de M. le maréchal Marmont, duc de Raguse, décédé.

Un commencement de coalition vient de se manifester parmi les charretiers en moellons. Quelques arrestations ont été opérées.

On trouve dans le compte-rendu publié par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour l'exercice 1850, les détails suivants sur l'enseignement professionnel de l'agriculture dans les différents degrés :

Les services administratifs de l'Institut national agronomique de Versailles ont fonctionné pendant toute l'année 1850; les cours ont commencé en novembre; sept bourses de 1,000 fr. et dix demi-bourses de 500 fr. ont été accordées.

Le nombre des élèves réguliers admis à l'Institut agronomique a été de quarante-sept, sur lesquels sept avaient obtenu la bourse entière de 1,000 fr., et dix une demi-bourse de 500 fr.; de plus, cent cinquante-neuf personnes ont été autorisées à suivre les cours à titre d'auditeurs libres.

Les frais de culture se sont élevés à un peu plus de 188,000 fr.; des achats de bestiaux y figurent pour 34 à 35,000 fr.; une partie importante de cette somme a été employée à l'acquisition de moutons maigres, qui, après avoir été engraisés et avoir fourni du fumier, ont été revendus au profit de l'Etat.

Le nombre des élèves des écoles régionales d'agriculture a été de cent-vingt-un, savoir : quatre-vingt-quatre à celle de Grignon et trente-sept à celle de Grandjumeau; quinze élèves, dont dix à Grignon et cinq à Grandjumeau, ont obtenu le certificat d'études. Cette faible somme numérique relative des élèves sortis avec le certificat d'études doit être attribuée à ce que les établissements étaient à leur début; leur installation définitive et complète leur permettra assurément de fournir chaque année à l'agriculture française un bien plus grand nombre de sujets.

Les produits réalisés au profit de l'Etat par les écoles régionales d'agriculture ont été de 108,196 fr. 81 c. Ces écoles n'ont pas donné toutes les recettes qu'elles rendront à l'avenir, parce que, étant au début de leur exploitation, les unes ont dû abandonner tout ou partie de leurs récoltes au fermier sortant, suivant l'usage; les autres n'ont pas eu à leur disposition la totalité de leurs terres à mettre en culture.

Soixante-huit fermes-écoles ont fonctionné pendant l'année 1850; deux ont été instituées pour entrer en exercice à partir du 1^{er} mars 1851. Le nombre des apprentis admis en 1850 a été de six cent soixante-six, et celui des apprentis présents à la fin de l'année s'élevait à onze cent trente-cinq.

Onze chaires d'agriculture ont été subventionnées par le ministère de l'agriculture, et sept colonies agricoles ont obtenu des allocations à titre d'encouragement.

Les bergeries ont rapporté à l'Etat 57,972 fr.

Nous n'aurons pas le temps d'insister encore avoir à enregistrer de nouveaux malheurs avant que nos observations sur l'abreuvoir du quai du Louvre aient été prises en considération. Hier encore, à ce fatal endroit, un jeune homme de vingt-deux ans s'est noyé lui, et son cheval. Trois hommes morts et quatre chevaux noyés dans le court espace de 48 heures. Est-ce assez ?

Nous avons dit que toutes les recherches faites pour retrouver les corps des deux premiers de ces malheurs avaient été vaines. On retrouve celui du jeune homme tenant encore la bride de son cheval. Vingt minutes à peine s'étaient écoulées depuis l'accident; on pouvait donc raisonnablement espérer que l'asphyxie n'était pas complète, et on le transporta au poste voisin; mais tous les secours pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

On a transporté hier matin, à l'hospice Beaujon, un enfant d'environ trois ans, appartenant à un brocanteur habitant les Thermes, qui avait été à moitié dévoré par un chien en fureur.

Le préfet de la Seine, sur l'avis du conseil général des ponts et chaussées, vient de décider que le pont qui sera reconstruit en remplacement du Petit-Pont, dans l'axe de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Cité, aura une largeur de 22 mètres, au lieu de 15 mètres qui avait été primitivement fixé, et cela en prévision de l'élargissement prochain de la rue Saint-Jacques et des rues qui y font suite.

Nous savons, en effet, que la rue Saint-Jacques est une des voies à l'élargissement desquelles il sera prochainement procédé. Elle forme, avec les rues de la Cité, Saint-Martin et du Faubourg-Saint-Martin, une ligne de circulation longue de 5,600 mètres, traversant Paris directement du nord au sud, reliant les deux barrières Saint-Jacques et de La Villette, cette dernière étant le centre d'un mouvement commercial très considérable.

Son élargissement sera porté à 22 mètres dans toute cette longueur de 5,600 mètres. C'est la plus grande largeur des rues de Paris, et, cet alignement une fois obtenu, il sera permis de suivre, des hauteurs du Panthéon, l'alignement de cette immense artère dans toute le développement qu'elle comporte, sans qu'aucune courbe vienne contra-

rier la ligne directe qu'elle suivra de la rue Soufflot aux boulevards.

Aujourd'hui à midi, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait à l'ombre 33 degrés 3 dixièmes centigrades.

Jamais la Seine n'a été plus fatale aux baigneurs et aux canotiers que depuis quelques jours. Hier encore, un jeune homme qui conduisait un bateau dans lequel se trouvaient plusieurs femmes, se livrait à des mouvements fantasques qui accusaient le résultat de copieuses libations, et exposait imprudemment sa vie, malgré les représentations des femmes qui l'accompagnaient.

Arrivé en face de la Samaritaine, il continuait ses folies, lorsque, en se penchant sur l'eau, il perdit l'équilibre et tomba dans le fleuve. Aux cris des femmes plusieurs personnes accoururent et se jetèrent à l'eau. Mais on chercha vainement pendant plusieurs heures le corps de ce malheureux. Il n'a pu être retrouvé.

A peu près à la même heure, six heures du soir, un accident semblable a failli avoir lieu près du Bas-Médon.

Un homme qui avait voulu à toute force dépasser un bateau de la rive et s'aventurer au milieu de la Seine malgré son inexpérience, est tombé dans l'eau et a été repêché heureusement assez à temps pour ne pas être noyé. Lorsqu'on l'a retiré de l'eau, il avait déjà perdu entièrement connaissance, et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'il a pu être rappelé à la vie.

AVIS IMPORTANT.—Le caissier de la National Society (Compagnie anglaise d'assurances sur la vie) a l'honneur d'annoncer aux porteurs de polices contractées depuis cinq ans, qu'il paiera à partir du 10 juillet prochain, à la caisse de la succursale, 45, rue de Provence (ancien 41 bis), quinze pour cent (15/100) sur les primes versées, montant de la part qui leur a été attribuée dans les bénéfices de la compagnie pendant l'année 1851, suivant le compte-rendu annuel publié à Londres, en date du 12 mai dernier.

Un grand concert, suivi d'un bal, sera donné au profit des indigènes, samedi prochain 10 juillet, à huit heures du soir, dans les vastes salles de la mairie de Neuilly, encore agrandies et décorées pour la circonstance.

Tamburini et M^{me} Persiani, à peine arrivés de Saint-Petersbourg à Paris après une longue absence, se sont empressés d'accorder leur concours à cette fête des pauvres. C'est là, sans contredit, le plus puissant attrait qui put être offert aux souscripteurs; ajoutons qu'Alexis Dupont se fera entendre plusieurs fois dans le concert avec Alard, l'habile violoniste, et M^{lle} Joséphine Martin, dont les succès, l'hiver dernier, ont retenti dans tous les salons. M. Garaudé tiendra le piano.

Rien n'a été épargné pour rendre le bal, qui aura lieu immédiatement après le concert, aussi splendide, aussi attrayant qu'aucun de ceux qui ont été offerts depuis longtemps à la charité publique.

Le prix de souscription, par personne, est de 5 fr.

On trouve des billets soit à la mairie de Neuilly, soit chez M. Bernard-Latit, éditeur de musique, boulevard des Italiens, n° 8.

Sa Majesté le roi de Bavière vient de faire remettre à M. Georges Oberhauser, par son excellence le ministre M. de Wendland, la croix de mérite de l'ordre de Saint-Michel, pour les services rendus dans les sciences par la précision de ses instruments d'optique.

Dimanche 11 juillet, voyage à la mer en train de plaisir sur Dunkerque. Prix : 3^e classe, 7 fr.; 2^e classe, 9 fr., aller et retour compris. Départ de Paris, samedi 10 juillet, à 8 h. 15 m. du soir; départ de Dunkerque, pour le retour, dimanche 11, à 8 h. du soir. Billels à l'avance, à la gare du chemin de fer du Nord, place Roubaix, 24, et au bureau central, rue Croix-des-Petits-Champs, 50.

Chemin de fer du Nord. — Service à grande vitesse entre Paris et Londres. Trains spéciaux par Boulogne et Folkestone, en correspondance avec la mer. — Juillet, départ de Paris à 8 h. du matin. Arrivée à Londres à 9 h. 15 du soir. En outre, services quotidiens de jour et de nuit à heures fixes par Calais et Douvres; 1^{er} départ, tous les jours à 8 h. du matin; arrivée à Londres à 10 heures du soir.

A l'Opéra-Comique, les *Voitures versées*, par M. Bussine. M^{lle} Miolan et Favel joueront les rôles principaux. *Acéon*, opéra-comique de MM. Scribe et Auber; M^{lle} Miolan remplira le rôle de Lucrezia; les autres rôles seront joués par MM. Jourdan, Coulon, M^{me}s Revilly et Decroix.

A l'Hippodrome, demain jeudi, le Martyr chrétien livré aux bêtes féroces; Frisette, jument de haute école, montée par M^{me} Caroline Loyo; les Fleurs animées, le grand steeple-chase du Saut de rivière et le célèbre danseur Hengier.

Incessamment, l'ascension des Filles de l'air, l'administration ayant obtenu l'autorisation de représenter ce charmant groupe aérien.

Ce soir, mercredi, au Grand-Opéra, la 24^e représentation du *Juif-Errant*, par Guymard, Massol, Dépassio, M^{me}s Tédesco, La Grua et Tagliioni.

Départemens.

Jura.—On lit dans la *Sentinelles au Jura* :

« On sait que plusieurs de ceux qui avaient pris part à l'insurrection de Poligny étaient parvenus à se dérober aux poursuites qui pesaient sur eux; les uns, tels que M. Lamy, maire provisoire, s'étaient réfugiés en Suisse; d'autres, sans quitter la France, s'étaient dérobés à toutes recherches. Parmi ceux-ci, on doit placer

M. Pilet, qui se faisait appeler le capitaine Pilet. La police, ayant été informée que M. Pilet venait de rentrer dans son domicile à Aumont, prit immédiatement les mesures efficaces pour s'en emparer. C'est par les soins de la gendarmerie et de M. le commissaire de police de Poligny que cette arrestation a été effectuée; M. Pilet est actuellement dans les prisons de Lons-le-Saulnier. »

Loire-Inférieure.—On lit dans l'*Union bretonne*, de Nantes, du 2 juillet :

« Nous avons annoncé qu'une puissante compagnie va prochainement organiser un service régulier de paquebots à vapeur entre Nantes et le Brésil. »

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer que la navigation de notre port va également s'enrichir d'un service exécuté aussi par bateaux à vapeur, et qui le mettra en communication rapide et permanente, d'une part avec Marseille, Smyrne, Trieste et les points principaux de la Méditerranée, d'autre part, avec les côtes d'Espagne. »

On lit dans l'*Esperance du Peuple*, journal publié à Nantes :

« Nous sommes informés que, sur seize membres composés le conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin, onze sont déclarés démissionnaires pour reus de serment. — Ch. de Kersabiec. »

Algérie.

Le *Moniteur de l'Armée* se dit en mesure de compléter, par les détails suivants, les nouvelles que nous empruntons hier au *Moniteur algérien* :

« Le colonel de Tourville devait être rendu le 21 à Mezzia, dans le pays des Beni-Salah. Le général d'Autemar, après avoir imposé aux Haractas de sévères conditions, se portait vers M'daouchou, pour appuyer le colonel de Tourville. »

D'après les rapports de M. le colonel Desvaux, à la date du 15, la subdivision de Batna n'avait pris aucune part à l'insurrection. L'arrivée des colonnes françaises avait maintenu l'Aurès, et leurs diverses opérations avaient été conduites avec autant de vigueur que d'ensemble. M. le général de Mac-Mahon, à son retour de Collo, sera d'ailleurs prochainement en mesure d'en prendre la direction en personne.

Tebessa n'avait point été inquiétée depuis le 10, et le chef d'Ouagla est encore sur l'Oued-Itel.

Dans la Kabylie de Collo, les Beni-Ferguen ont payé presque en entier l'impôt. Quinze de leurs chefs, retenus en otages, ont été embarqués sur le *Titan*. L'impôt était également payé par les Beni-El-Aïd et les Beni-Meslep. Il ne reste plus d'insomus sur la rive droite de l'Oued-el-Kébir que les Djebala, les M'chat, et la fraction des Oulad-Aïdoun appelée Nefedria, à laquelle nos troupes ont fait subir des pertes considérables.

M. le général de Mac-Mahon, prochainement attendu à Constantine, se propose de laisser le général Bosquet avec trois bataillons, une section d'artillerie et deux détachements de cavalerie sur la rive droite de l'Oued-Guehli, vers Talamour, à une journée de Philippeville.

Le 23, la colonne, en descendant la vallée de l'Oued-el-Kébir pour bivouaquer à Merbouah, sur l'Oued-el-Adjou, a rencontré l'ennemi, et, après une action assez vive, lui a enlevé un immense troupeau. Parmi ceux de nos soldats qui se sont distingués, on cite le chasseur Murat, qui a montré un entrain digne de son nom.

La tranquillité continue à régner dans la subdivision de Séfif.

A la date du 22 juin, le général Moissiat écrit de Taourirt des Barbacha que deux bataillons, appuyés au caravansérail de Bouteba-ou-Idren, auront dans deux jours achevé, sur la route de Bougie à Séfif, soixante kilomètres de route que les voitures pourront parcourir.

La nouvelle de la blessure de Bou-Barghla se propageait et jetait le découragement parmi ses partisans. Sur la frontière de Maroc, des hostilités sérieuses ont encore eu lieu depuis le 15 juin. A la suite de son dernier combat, sous la zaoua de Sidi-Randam, le général de Montauban s'attendait à voir El-Hadj-Mimoun venir terminer ses différends. En effet, le 22 juin, après la soumission de Oulad-Mansour et des Beni-Mengouch, ce chef fit demander d'Agrhal une conférence à nos aghas. Le lendemain, prétextant une maladie grave, il faisait dire que si le général voulait lui parler, il pourrait le rencontrer dans la plaine. Cependant, les hauteurs d'Agrhal se couvraient de masses considérables de Kabyles.

Le général répondit que si, au coucher du soleil, El-Hadj-Mimoun n'était pas venu au camp français, nos troupes recommenceraient à fourrager dans la plaine. L'effet suivit de près la menace. Le 24, à cinq heures du matin, six bataillons, six escadrons, six pièces d'artillerie et un convoi de fourrages se portèrent vers les moissons. L'opération était à peine commencée, que les Kabyles accouraient au combat, ayant à leur tête El-Hadj-Mimoun lui-même à cheval.

Pendant une demi-heure, les Beni-Snassen tirèrent sous notre feu. Mais le général voyant un certain frottement s'opérer dans leurs rangs, donna l'ordre de charger. Aussitôt le goum commandé par M. de Chauzy et les chasseurs, avec les spahis sous les ordres du lieutenant-colonel Jallet, envahirent le village de Targiviel. Le 2^e bataillon du 1^{er} régiment de la légion étrangère et deux bataillons du 7^e léger soutinrent la cavalerie. L'action a été brillante et décisive. Mis en déroute, l'ennemi fut de toutes parts, et nous restons maîtres de ses villages et de ses doutes.

La retraite de nos troupes s'est ensuite effectuée en bon ordre; elles sont rentrées au camp à deux heures du soir.

400 hommes tués, des blessés en grand nombre, huit villages et deux douars brûlés, un drapeau, beaucoup d'armes, des chevaux, des mulets, etc., sont le résultat de cette journée.

Nous avons eu 2 officiers tués et 9 blessés; 21 hommes tués et 92 blessés.

Les officiers tués sont MM. Marcille et Nouvelle, de la légion étrangère. »

Etranger.

Angleterre.—LONDRES, 5 juillet.—On lit dans le *Sun* :

« Hier le temps était d'une chaleur excessivement intense. »

Vers midi, le thermomètre, à l'ombre, était au degré de la chaleur du sang.

A midi et demi environ, les rayons du soleil se concentrèrent sur un petit bâtiment en bois de charpente appartenant à M. W. Jones, d'Albany-Road, Camberwell; la chaleur était si grande que les constructions s'embrasèrent sur le champ, et il jaillit une masse de flammes. Les pompes à feu de la brigade de Londres et du West-of-England-Office furent expédiées au lieu du sinistre, et le feu ne put être éteint qu'après que le bâtiment fut entièrement consumé. »

Etats-Unis.—NEW-YORK, 22 juin.—On lit dans le *Weekly Herald* :

M. Maillefer, ce Français énergique, complètement guéri des blessures qu'il avait reçues dans le terrible accident qui eut lieu, le 25 mars, à Hell-Gate, recommença à se livrer avec une plus grande activité et avec un succès qui couronne toutes ses opérations sous-marines pour l'élévation des rochers cachés sous les eaux de l'entrée des ports, et occasionnent souvent des désastres maritimes. M. Maillefer, par le moyen d'une batterie galvanique qui communique avec des caisses où se trouve renfermée une forte quantité de poudre, et placée au-dessus de ces rochers, produit une étincelle électrique qui agit avec force sur les rochers et les fait voler en éclats.

Toutes les opérations faites par M. Maillefer ont parfaitement réussi, et on lui fait tous les jours des propositions avantageuses pour faire disparaître tous les rochers qui gênent la navigation des navires de différents ports. Les frais occasionnés par ces opérations, qui ne sont pas bien élevés, sont payés par des souscriptions auxquelles prennent part de riches négociants. On espère que le congrès des Etats-Unis adoptera une loi pour rembourser toutes les sommes qui auront été dépensées dans cette heureuse entreprise. »

Amérique centrale.—On lit dans l'*Epress* de Londres :

Nous apprenons que, tout juste avant le départ des dernières nouvelles, un courrier était arrivé à Bogota, porteur de très importantes dépêches de l'Equateur. On n'avait pas eu le temps de publier le bulletin; mais il portait en substance que les chefs de la Nouvelle-Grenade qu'on avait envoyés contre Florès, et qui avaient manifesté quelques symptômes de défection (l'un d'eux est parent du général), avaient été rappelés au sentiment du devoir par le caractère conciliant et les judicieux mesures du général Herrera.

On croyait en conséquence que toute tentative faite par le général Florès, pour troubler la paix du pays, n'aurait qu'à sa complète défaite. L'impression produite à Bogota par cette nouvelle avait été celle d'une pleine confiance dans le rétablissement de l'ordre au sein des provinces troublées de la République Equatoriale. »

Belgique.—On lit dans l'*Echo de la Fraternité* :

On assure que le château et le domaine de Biremont, à Bury, vont être mis en vente. Ce manoir n'est plus habité. Un garde, qui en tient les clefs, a reçu l'ordre de la comtesse de Bocaromé de lui laisser entrer les étrangers que lorsqu'ils seront munis d'une permission écrite de sa main. Le mobilier du château a été vendu; cet encan a duré trois jours. M^{me} de Bocaromé a acheté quelques meubles de peu d'importance, parmi lesquels figurent un lit et une commode d'acajou, et la fameuse église dont il a tant été question au procès. Ce sont aujourd'hui, avec la bibliothèque de la comtesse, qui est tenue sous clef, et quelques portraits d'Espagnols carlistes, les seuls meubles du château.

Cette habitation, à laquelle on arrive par une belle avenue de hêtres, est dans le plus déplorable état. Son aspect est sinistre, et ses volets clos, autant que le permettent des persiennes dont les lames tombent de vétusté, lui donnent un air de tristesse et d'abandon. Les deux étages au milieu desquels s'élèvent les deux colonnettes féodales sont remplis de joncs et de mousse verte, que des cygnes peu nombreux peuvent à peine franchir. Le puits de la source en face de la maison est à sec faute d'entretien. Le pont-levis, ce pavé général qui servait au comte de Bocaromé pour solder ses mémoires, craque sous les pieds; la cour du château, garnie jadis de rosiers à tête, est en ce moment encombrée de hautes graminées, dont les panicules vont se mêler avec les boutons de roses qu'elles étouffent. Les appartements sont décolorés et délabrés. Quelques portraits des ancêtres de Bocaromé, la plupart détériorés par le temps et par l'humidité, et une peinture du château de Bury qui tombe en lambeaux, couvrent des murs humides et mal blanchis.

Dans les chambres du rez-de-chaussée, on en peut compter jusqu'à trois en assez bon état : la salle à manger, le grand salon à colonnes et le salon rouge. Ces trois pièces se suivent. Dans la première, on voit quelques planches mal remplacées et non clouées sur le point même où le crime a été commis; ces pièces de convictions, qui portaient des traces de nicotine ou de sang, ont servi à la justice, et ont été rejetées sans ordre sur le vide qu'elles avaient formé. La comtesse n'a pas pensé, à ce qu'il paraît, à faire disparaître ces funestes traces du crime après le dénouement du drame.

Les seules curiosités du château sont la chapelle peinte en blanc et or, de style Louis XV, assez bien conservée, avec l'autel et le rétable, et les écus blasonnés de Bocaromé; et la chambre de la comtesse Ida, tapissée en papier de Chine représentant des fleurs et des cages garnies d'oiseaux du Céleste-Empire. Cette curieuse tapisserie a dû être rapportée de Java pendant le séjour qu'y fit la comtesse Ida.

Au premier étage, on aperçoit au plancher des trous de sonde faits par ordre des magistrats pour retrouver la cachette. On voit aussi l'entrée de cette ca-

chette que bouchait une trappe sur laquelle reposait un vieux secrétaire. Le meuble a été vendu; le trou reste béant, et l'on peut mesurer la profondeur du double fond qui a recélé les instruments de chimie du comte et les échantillons de ses poisons. Dans une des tours, on aperçoit aussi l'ouverture par laquelle un gendarme a pu pénétrer dans les détours de ces lieux secrets. Rien n'a été fait pour dissimuler ces tristes souvenirs, qu'une journée de menuisier et quelques pieds de planches pourraient faire disparaître. Tout est positivement dans l'état où la justice des hommes l'a mis il y a bientôt dix-huit mois. Et cependant M^{me} de Bocaromé est venue encore à Bury la semaine dernière. »

L'un des gérans : H. Rouy.

PATÉ AURILL pour faire couper les rasoirs. Palais-Royal, 139.—1 fr. le bâton.

Par l'*Euphlogie*, les loupes, les signes de naissance, les cicatrices difformes, les fissures, les boutons simples ou cancéreux, les glandes squirrheuses, les dartres, etc., sont détruits sans opérations ni soins intérieurs, en moins de cinq minutes, au cabinet de médecine spéciale du docteur Courrauf, rue du Bac, 37.

Huile de foie de morue naturelle, admise à l'Exposition, rue Saint-Martin, 110; à l'Olivier. »

SPECTACLES DU 7 JUILLET 1852.

Opéra.—Le Juif-Errant.

Théâtre-Français.—Le Misanthrope.—Le Bonhomme Jadis.

Opéra-Comique.—Acéon.—Les Voitures versées.

Vaudeville.—Les Gaietés champêtres.—Les Néréides et les Cyclopes.—Les Compagnons d'Ulysse.

Variétés.—L'Esprit.—Canada.—La Troupe hongroise.—La Bonne qu'on n'envoie.

Gymnase.—Les Echevons.—Un Soufflet.—L'Echelle.

Palais-Royal.—Les Couilles de la Vie.—York.—La Femme qui perd ses jarretières.

Porte-Saint-Martin.—Les Nuits de la Seine.

Ambigu.—Les Bohémiens.

Cyrcle-National.—L'Élève de Saint-Oyr.

Théâtre-Comte.—Fonfon.—Le Moutier.—L'Épingle.

Cirque des Champs-Élysées.—Tous les soirs à huit heures exercices d'équitation.

Hippodrome.—Grandes fêtes nationales equestres, les dimanches, lundis et mardis, à 10 heures.

Arènes nationales.—Place de la Bastille.—Scènes burlesques, mimiques et équestres, les dimanches et lundis à trois heures.

Salle-Bonaparte (ancienne salle Philippe).—Tous les soirs à huit heures. Soirées caméléoniennes, par M. de Linski.

Salle-Lacaze (Champs-Élysées).—Tous les soirs à 8 heures. Magie, Prestidigitation, Chansonnettes.

Jardin Mabille.—Les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Château-des-Fleurs.—Les dimanches, lundis, mercredis et vendredis. Fêtes et bals.

Galerie Zoologique (Ch.—Élysées) De 11 h. du matin à 9 h. du soir.—A 8 h. Exercices de M. Charles.

RANELAGH.—Ce magnifique établissement vient d'entrer enfin dans sa période de grandes fêtes qui auront lieu jusqu'à la fin d'août de quinze en quinze jours pour alterner avec ses charmantes soirées parisiennes. Demain jeudi soirée parisienne; jeudi 15 juillet 2^e grande fête de nuit.

JARDIN PAGANINI.—Aujourd'hui, fête extraordinaire des merisiers. BAL précédé d'un intermède musical.—Lundi, 9, fête de nuit.

VENTE D'IMMEUBLES.

ANCIEN DOMAINE DE ROSNY.

A vendre par adjudication, le 25 juillet 1852, à midi, en l'étude de M. VOLAND, notaire à Mantes (Seine et Oise), les immeubles ci-après désignés, situés à Rosny, près Mantes, sur les rives à prix suivantes :

1^o LES FERMES DES ROUTES ROUES OU DES VIEILLES-FOSSES, actuellement réunies (155 h. 71 a. 58 c.)

Revenu net par bail recent susceptible d'augmentation, 6,500 fr. 308,000 fr.

2^o LE BOIS DES MOULINETTES, dans la Forêt de Rosny (49 hect. 70 ares) 27,000 fr.

3^o LE BOIS DU BAUVOYER, dans la même forêt (12 h. 50 ares) 48,000 fr.

Et différents lots de terre et bois de moindre importance.

Une seule enchère adjudgera.

S'adresser à M. VOLAND, notaire à Mantes; 2^o à Paris, à M. Gentil et Fol, place de la Bourse, 9.

DEUX MAISONS A PARIS.

Etude de M^e CASTAIGNE, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21. Vente sur publications judiciaires, et sur baisse de mise à prix en audience publique du tribunal de la Seine, le samedi 17 juillet 1852 :

1^o Une Maison sise à Paris, rue Belle-Chasse, 14. Revenu annuel, 1818, 20,920 fr.

Revenu actuel, susceptible d'une grande augmentation, 44,535 fr.

Mise à prix 150,000 fr.

2^o Une Maison sise à Paris, rue de l'Université, 86. Revenu annuel, 1848, 17,291 fr.

Revenu actuel, susceptible d'une grande augmentation, 42,450 fr.

Mise à prix 150,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : 1^o à M^e Castaigne, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue de Hanovre, 21; 2^o à M^e Pochard, avoué, rue Louis-le-Grand, 25; 3^o à M^e Baudier, notaire, rue Caumartin, 29; 4^o à M^e Rigault, avocat, rue de Lille, 101.

PROPRIÉTÉ DE RAPPORT ET D'AGREMENT.

A vendre ou à louer en totalité ou en partie belle propriété contenant 14 hectares maison d'habitation, jardin, terres et vignes, à Missy-sur-Aisne (40 kilom. de Soissons).

S'adresser, à Paris, à M^e MESTAYER, notaire, rue Saint-Marc, 14, et à M. Perrot, architecte, rue Saint-Victor, 9.

Accroissement extraordinaire de la force musculaire.—M. Braid a montré qu'un degré extraordinaire de force peut être produit dans des muscles déterminés, soit par une action directe sur les muscles eux-mêmes, soit en provoquant l'état mental le plus propre à susciter dans ces organes une grande énergie.

Ainsi, on détermine la contraction des muscles extenseurs d'un membre en frottant doucement ou en comprimant la peau qui les recouvre; et cette contraction non-seulement soulève le membre, mais encore le tient fixé d'une façon cataleptique bien plus longtemps qu'aucun effort de la volonté ne pourrait le faire. On fait cesser cette contraction en dirigeant un courant d'air sur la peau. Il semble qu'ainsi l'attention du sujet soit reportée des muscles sur cette membrane.

Veut-on susciter une force extraordinaire dans un groupe de muscles par un procédé mental, il suffit de suggérer l'idée de l'action qui réclame cette force, et d'assurer au somnambule qu'il peut l'accomplir avec la plus grande facilité, s'il le veut.

Ainsi, dit M. Carpenter, nous avons vu un des sujets hypnotisés de M. Braid, remarquable par la pauvreté de son développement musculaire, soulever à l'aide de son petit doigt seul un poids de 14 kilogrammes, et le faire tourner autour de sa tête, sur la seule assurance que ce poids était aussi léger qu'une plume. Nous avons tout raison de croire cette personne au-dessus du soupçon de fraude, et il est clair que si elle avait eu la pratique d'un tel tour de force, tout que ces hommes les plus forts ne pourraient exécuter sans exercice, cela eût été visible dans

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER D'AVIGNON A MARSEILLE.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle se réunira le mardi 24 août prochain, à dix heures, à la gare du chemin de fer à Marseille.

Des exemplaires de ces instructions seront adressés par la poste à toutes les personnes qui en feront la demande.

CHEMIN DE FER DU NORD. Le train partant de Paris à 11 h. 45 m. du matin correspond directement à Bruxelles avec le train de nuit en destination de Cologne.

EMPLOI DE CAPITAUX.

COMPAGNIE DES MINES D'OR ET DE CUIVRE LEWIS HILL RANGE, En Australie.

Siège social : rue Godot-Mauroy, 14, à Paris. Société en commandite. Capital social : Deux millions de francs, divisés en 80,000 actions de 25 francs chacune.

ENSEIGNEMENT.

BACCALAURÉAT. Cours en 2 mois. Watson honnête et sérieux. M. Laronche, r. des Sls-Pères, 3. (All.)

INDUSTRIE, COMMERCE.

CHALES. M. DUPONT, rue Neuve-des-Mathurins, n° 2. CACHEMIRE des Indes et de France. ECHANGE des anciens contre de nouveaux. REPARATIONS de Cachemires.

AVIS DIVERS.

A CÉDER après 32 ans d'exploitation et fortune d'exploitation faite, superbe débit de vins, admirablement situés. Prix : 6,000 fr. (occasion). Etude de M. Desgranges, rue Richelieu, 44. Liquidations, recouvrements, contentieux.

BAINS A CÉDER, quartier riche, beau manoir : 11,000 fr.; loyer 3,500 fr. M. Vauvardin, ancien notaire, rue Hauteville, 14.

CHOIX DE FONDS A VENDRE :

Hôtels meublés, cafés, cabinets littéraires, bains, institutions, débits de tabac, épiceries, merceries, vins, crémérie, etc.

COMPTOIR HYPOTHECAIRE.

24, rue Loubert, prêt sur hypothèque à terme et à rente viagère, achats de créances, propriétés et usufruits, successions, banque et recouvrements.

TENEUR DE LIVRES, qui peut dispenser de poser de une ou deux heures par jour, ou d'un ou deux jours par semaine, désire trouver à les utiliser. Ecrire à M. Pinquet, chez M. Monard, rue des Jeuneurs, 42, ou chez M. Gélé, 46, même rue.

PARFUMERIE, TOILETTE.

En SEULE SEANCE M. DESIRARODE, médecin dentiste, pose sans opération ni ligatures des dents malades, ne laissant rien à désirer pour la beauté et la mastication. Il en garantit par écrit la solidité pour dix ans. 154, Palais-Royal.

MÉDECINE, PHARMACIE.

Nouveau BANDAGE herniaire par la guérison radicale. Brev. s. g. d. g. H. BONDRETTI, orthopédiste, a obtenu sa 3e médaille aux Expositions de Paris, Londres et Bruxelles. — Rue Vivienne, 48.

GUÉRISON DES MAL. DE POITRINE. Thérapeutique des tubercules due à l'institut par le Dr Le Couppéy. — Chez l'auteur, 14, rue d'Alger.

SUSPENSIVOIR MILLERET ELASTIQUE sans sous-cuisse, ni boutons, indispensable à celui qui monte à cheval ou qui fait de longs exercices. Prix 3 fr. Ch. Yvon, MILLERET, band., r. J.-J. Rousseau, 1, Paris. P. éviter la contref., son cachet y est apposé.

CHEVAUX ET VOITURES.

AMÉRICAIN, cheval et harnais, à vendre, rue d'Anjou-St-Honoré, 53. CABRIOLET MILORD à vendre, rue d'Anjou-St-Hon., 53.

Bureaux : 34, rue Richer, à Paris.

4^{me} ANNÉE D'EXISTENCE.

Prix, par an : Paris. . . 13 fr. 75 c. Province. 14 75

Y COMPRIS L'ENVOI FRANCO DES PRIMES.

LE MAGASIN DES FAMILLES

DONNE A TOUTE PERSONNE QUI S'ABONNERA D'AOUT 1852 A AOUT 1853 50 VOLUMES POUR BIEN ET FRANCO.

- 1. Le Livre DE LA DANSE. 64 pages. 2. Le Livre DES BELLES MANIÈRES. 64 pages. 3. Le Livre DE LA TOILETTE. 48 pages. 4. Le Livre DE LA LINGÈRE. 64 pages. 5. Le Livre DE LA COUTURIÈRE. 64 pages. 6. Le Livre DE LA BLANCHISSERIE DE FIN. 64 pages. 7. Le Livre DU TRICOT. 64 pages. 8. Le Livre DES FLEURS EN PAPIER. 64 pages. 9. Le Livre DU CROCHET. 48 pages. 10. Le Livre DU FILET. 64 pages. 11. Le Livre DE LA DENTELLÈRE. 64 pages. 12. Le Livre DE BRODERIE. 48 pages. 13. Le Livre DE LA COIFFURE. 64 pages.

Le Magasin des familles compte aujourd'hui 20,000 abonnés; il est donc inutile de dire le succès obtenu dans les familles par sa rédaction toujours morale, ses gravures de modes, ses patrons de broderies, de crochet et de tapisserie, ses fac-simile d'aquarelles et ses morceaux de musique des meilleurs compositeurs.

Billet de série, 5 francs. GROS LOT: 70,000 F. Billet simple, 1 fr.

LOTÉRIE NATIONALE DE BIENFAISANCE DE 600,000 F. AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT, AU PROFIT DE LA CAISSE DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRÉS ET DES ARTS.

SEULE LOTÉRIE QUI DONNE avec chaque Billet simple de 1 Fr. ou Billet de série de 5 Fr. UNE PRIME GRAVURES, LITHOGRAPHIES, MORCEAUX DE MUSIQUE, valant souvent plus que le prix du Billet

MODES PARISIENNES Journal de la bonne Compagnie. 3 mois 7 francs. AUBERT & Co., place de la Bourse.

14, r. Vivienne. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14. PARTOUT en France à 2 francs et 5 francs le demi-kilo.

M^{me} THALBERT, Somnambule, élève de Filles-Saint-Thomas, 5, reçoit tous les jours. AU LIT D'OR. Maison BRAG, rue Rambuteau, 63 et 65.

Table with columns: Précédé clôture, Hausse, Baisse, EFFETS PUBLICS ET CHEMINS DE FER, Valeurs diverses, Cours préc.

BULLETIN FINANCIER. 2 heures. — D'ordinaire la spéculation est languissante pendant le mois de juillet, et les valeurs restent sans variations; mais jusqu'à présent les capitalistes ne paraissent pas encore avoir songé à quitter Paris pour se rendre à la campagne ou aux eaux.

HULLES. — Paris, 5 juillet. — Colza disponible et courant du mois. 80 50; épurée, 85 50; lin, 90 50; chènevis, 90; cellérite commune, 20. Lille est venu. — Colza, 80 50; lin, 80 50; ESPRIT. — 3/6, 92 93, et cour, du mois 92, 93 50. SAVONS. — Disponible, belle qualité, 85 50; ord., liv., 85 50 84 50; blanc, 80 50 à 80 50.